

Province de Québec
La Municipalité d'Armagh
Comté de Bellechasse

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Armagh, Comté de Bellechasse, tenue le 7 février 2024 à dix-neuf heures trente, à l'endroit ordinaire des séances de Conseil.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers:

Siège #1 - Marie-Ève Caron
Siège #2 - Jean-François Labrecque
Siège #3 - Nicolas Guillemette
Siège #5 - Guylain Chamberland
Siège #6 - Christian Therrien

Est/sont absents:
Siège #4 - Mélanie Bolduc

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Suzie Bernier.

Mme Sylvie Vachon, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

2024-02-01

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Nicolas Guillemette,
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL TENU LE 17 JANVIER 2024

6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 5 MINUTES)

8 - ADMINISTRATION

8.1 - Procès-verbaux de la MRC de Bellechasse

8.2 - Vente pour taxes 2021

8.3 - Participation au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec

9 - SÉCURITÉ INCENDIE

10 - VOIRIE

10.1 - Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) - Fin des travaux

10.2 - Club Motoneige Bellechasse - Demande d'autorisation de passage

10.3 - Soumissions reçues pour la fourniture d'abat-poussière pour l'année 2024

10.4 - Octroi de contrat pour le scellement de fissures pour l'année 2024

11 - PAUSE DE 5 MINUTES

12 - AQUEDUC/ÉGOUT

12.1 - Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – Négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

13 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

13.1 - Nomination d'un membre du Comité consultatif d'urbanisme d'Armagh (CCU)

14 - LOISIRS ET CULTURE

15 - CORPORATION DES LOISIRS ET DES PARCS D'ARMAGH - PARC DES CHUTES

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

17 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté unanimement par les conseillers.

2024-02-02

3 - SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Chacun des membres du Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal:

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Caron,

Que le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2024 soit accepté tel que rédigé par la greffière-trésorière.

Adopté unanimement par les conseillers.

2024-02-03

4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Proposé par le conseiller Jean-François Labrecque,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

D'approuver la liste ci-jointe des comptes à payer en date du 7 février 2024 pour un montant de 252 883.72\$.

Année 2023

CONSTRUCTION-RÉNOVATION C.D.T INC.	VERS.#4 ESCALIERS-PARC-PSSPA	32 285,36
CONSTRUCTION-RÉNOVATION C.D.T INC.	VERS. #1-ESCALIERS-AJUSTEMENT	1 252,08
EMS INFRASTRUCTURE INC.	SURVEILLANCE USINE D'ÉPURATION	3 096,85
ENTREPRISES ÉRIC TALBOT (LES)	ÉMONDAGE ARBRE TOMBÉ URGENT	603,62
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. USINE ÉPURATION-15 JRS	835,40
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. POSTE DE REFOUL.-45 JRS	467,69
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. CASERNE- 44 JRS	481,77
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. CHALOIS - 41 JRS	858,59
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. RÉS. EAU POTABLE- 41JRS	86,31
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. CHALOIS-PANNEAU-41 JRS	21,44
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. CHALOIS 41 JRS-AJUST.	62,61
M.R.C. DE BELLECHASSE	SERVICE INTERNET 2023	293,49
M.R.C. DE BELLECHASSE	AUDIT-RÈGLEMENT PRÉV. INCENDIE	160,21

M.R.C. DE BELLECHASSE	MACHINE FIT-TEST-PROT.INCENDIE	776,02
M.R.C. DE BELLECHASSE	ING.-GESTION DES ACTIFS-PGAM	1 032,35
M.R.C. DE BELLECHASSE	ING.-PRIX ÉTUDE GÉO. - 8E RANG	1 275,00
M.R.C. DE BELLECHASSE	ING. REL. TOPO+MAP-RG STE-ANNE	2 078,68
M.R.C. DE BELLECHASSE	RELEVÉ TOPO-MAP-1ER RG N-OUEST	963,50
M.R.C. DE BELLECHASSE	ING. DÉCOMPE FIN.-FOURCHE O.	1 020,00
M.R.C. DE BELLECHASSE	ING.TOPO-DRAINAGE-RTE BEAUDOIN	4 645,75
M.R.C. DE BELLECHASSE	ARP. RECH. SERVITUDE-FOURCHE E	155,75
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	SOMMAIRE 2023 - FSS ET CNT	117,59
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NÉRÉE	ENTRAIDE INCENDIE - 21-12-2023	618,57
POMPACTION INC.	RÉPARER POMPE POSTE REFOULE.	13 995,12
SM-EAU-EXPERT INC.	VALIDAT. SOMAEU-JUILLET-AOÛT	349,52
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	SERV. PROF. CONTRAT DÉNEIGEM.	369,35

Année 2024

ADMQ	COTISATION+ASSURANCE 2024-DG	1 054,13
ADMQ	ADHÉSION SUPPL. ADMQ-D.G.A.	1 512,88
AUGUSTIN CORMIER ENTR. ÉLECTRI.	BRANCHER MOTEUR -USINE FILTRA.	241,39
AUGUSTIN CORMIER ENTR. ÉLECTRI.	MOTEUR-USINE FILT.-SORTIE URG.	693,90
AUTOMATISATION JRT INC	REPLACER CARTE AUTOMATE-USINE	1 670,18
BENEVA	ASSURANCES COLLECTIVES FÉV.	1 476,44
CÉDRIC DUCHESNEAU, DÉNEIGEMENT	VERS.#3 DÉNEIGER COURS MUNI.	4 175,89
CHAMBRE DE COMMERCE BELL.-ETCHE.	ADHÉSION ANNÉE 2024	413,91
COMM. SANTÉ & SÉCURITÉ DU TRAVAIL	REVISION 2022 ET FRAIS GESTION	30,68
CONSTRUCTION-RÉNOVATION C.D.T INC.	LIBÉRATION RETENUE-ESCALIERS	10 448,80
CORPORA. LOISIRS ET PARCS D'ARMAGH	BUDGET 2024-REMB. ÉLECTRICITÉ	2 000,00
CRÉAPHISTE	JOURNAL DE FÉVRIER - 24 PAGES	840,47
ÉCOLE SECONDAIRE SAINT-DAMIEN	PUBLICITÉ-ALBUM FINISSANTS	50,00
EMS INFRASTRUCTURE INC.	SURVEILLANCE USINE D'ÉPURATION	1 830,98
EMS STRUCTURES INC.	SURVEILLANCE-ESCALIER-PSSPA	3 056,90
ESCOUADE CANINE MRC 2017	ENTENTE ESCOUADE CANINE-FÉV	430,20
ESCOUADE CANINE MRC 2017	ENTENTE ESCOUADE-AJUSTEMENT	56,03
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES EAU USÉE-JANVIER	699,05
EUROFINS ENVIRONEX	SUIVI INTERNET EAU USÉE- JANV.	131,07
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES EAU POTABLE-JANVIER	211,55
EXCAVATION MARCEL VÉZINA INC.	VERS.#3 ENTRE. CHEMINS D'HIVER	122 682,92
EXTINCTEURS MONTMAGNY INC	VÉRIF. BOUTEILLES-CYLINDRES	71,57
FQM ASSURANCES INC.	ASSURANCE POMPIERS-CADRES	817,50
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. USINE D'ÉPURATION-16 JRS	891,10
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. POSTE DE REFOUL.-18 JRS	187,08
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. CASERNE - 19 JRS	208,03
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. CHALOIS - 22 JRS	460,70
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. RÉSERVOIR EAU-22 JRS	46,32
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. PANNEAU CHALOIS-22 JRS	11,51
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. CHALOIS-22 JRS	33,59
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. LUMIÈRES DE RUES-31 JRS	550,39
INT COMMUNICATION	CONTRAT SERVICE SITE INTERNET	92,41
MAGASIN H. LÉTOURNEAU INC.	VIS-TUYAUX-COLLIERS-ESS.-TOUT	120,06
MARCHÉS TRADITION/CÔTÉ	CAFÉ-BREUVAGES-RÉUNIONS	32,66
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISES PROVINCIALES-JANVIER	8 259,36
MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC	RENOUV. CARTE EAU POTAB.+USÉE	129,00
NADIA BERGHELLA, ILLUSTRATRICE	ILLUSTRATIONS PANNEAU-SENTIER	1 200,00
NOVACO	PAPIER HYG-PRODUITS NETTOYAGE	149,34
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	REPLACER ANTENNE-USINE ÉPURA.	845,35
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET CASERNE	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	TÉL. IP USINE DE FILTRATION	17,72
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET USINE DE FILTRATION	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET POSTE DE REFOULEMENT	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET USINE D'ÉPURATION	114,98
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET PARC DES CHUTES	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET CHALOIS	45,94
PAROISSE SACRÉ-COEUR-DE-JÉSUS-EN-B.	PUBLICITÉ FEUILLET PAROISSIAL	85,00
PUROLATOR INC.	TRANSPORT MOTEUR DOSEUSE BRISÉ	186,95
RECEVEUR GÉNÉRAL CANADA	REMISES FÉDÉRALES - JANVIER	2 953,25
RÉSEAU BIBLIO / C.R.S.B.P.	TARIFICATION 2024 - SOUTIEN	8 396,58
RREMQ - AON HEWITT	RÉGIME DE RETRAITE-JANVIER	3 428,78
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	ENVOI POSTAL JOURNAL FÉVRIER	138,65
SOLUTIONS IT CLOUD	LICENCE COURRIELS	38,17
TÉLUS QUÉBEC (TÉLÉPHONE)	TÉL.+FAX BÂTIMENTS MUNICIPAUX	557,24
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	CONTRAT SERVICE PHOTOC. BUREAU	366,10

Adopté unanimement par les conseillers.

**5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL
TENU LE 17 JANVIER 2024**

**6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU
CONSEIL**

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 5 MINUTES)

8 - ADMINISTRATION

8.1 - Procès-verbaux de la MRC de Bellechasse

Les procès-verbaux des séances ordinaires du Conseil de la MRC de Bellechasse tenues les 13 décembre 2023 et 17 janvier 2024 sont déposés à tous les élus municipaux.

2024-02-04

8.2 - Vente pour taxes 2021

ATTENDU les articles 1022 à 1060 du Code municipal qui concernent la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, ainsi que l'article 251 et 252 de la Loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la municipalité d'Armagh ont pris connaissance de l'état de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales au 31 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par le conseiller Jean-François Labrecque,

1° Que la Directrice générale soit autorisée à expédier un avis recommandé aux citoyens qui ont des arrérages de taxes et de laisser jusqu'au **14 mars 2024** pour le paiement complet incluant les intérêts courus.

2° Que, lorsque cette date sera dépassée, la directrice générale soit autorisée à transmettre à la MRC de Bellechasse l'état de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour les immeubles où il reste des arrérages de taxes applicables à l'année 2021 et ce, pour la procédure de vente pour taxes impayées.

3° Qu'au moment de la mise en vente, Mme Suzie Bernier, mairesse soit autorisée par la Municipalité à enchérir, s'il y a lieu, pour et au nom de la Municipalité sur toute offre déposée et jugée inférieure aux taxes municipales et scolaires dues ainsi qu'aux frais encourus pour leur récupération, relativement à un immeuble situé sur notre territoire et vendu aux enchères pour non-paiement des taxes.

4° Que lors de la réception du dossier à la MRC de Bellechasse, des frais de 500\$ seront chargés à la municipalité;

Adopté unanimement par les conseillers.

2024-02-05

**8.3 - Participation au congrès de l'Association des directeurs
municipaux du Québec**

ATTENDU QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec tient chaque année un congrès annuel;

ATTENDU QUE de l'information et des formations sont offertes lors de la tenue de cet évènement;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

1° Que Madame Sylvie Vachon, directrice générale et Mme Anne Mathieu, directrice générale adjointe soient autorisées à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra à Québec du 12 au 14 juin prochain.

2° Que les frais d'inscription au montant de 1 154\$ avant taxes, de séjour et de déplacement soient assumés par la municipalité conformément au règlement présentement en vigueur.

Adopté unanimement par les conseillers.

9 - SÉCURITÉ INCENDIE

10 - VOIRIE

2024-02-06

10.1 - Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) - Fin des travaux

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh bénéficie d'un montant maximal de 106 155\$ dans le cadre du programme d'aide financière pour les Bâtiments municipaux (PRABAM);

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide financière pour les Bâtiments municipaux (PRABAM);

ATTENDU QUE la Municipalité atteste que tous les travaux ont été réalisés;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la reddition de comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Nicolas Guillemette,
Appuyé par le conseiller Jean-François Labrecque,

Que ce Conseil autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Sylvie Vachon, directrice générale est dûment autorisée à signer tous les documents à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

2024-02-07

10.2 - Club Motoneige Bellechasse - Demande d'autorisation de passage

ATTENDU QUE le Club Motoneige Bellechasse a présentement une problématique de droit de passage dans le rang de la Fourche Ouest, à

l'endroit où le sentier de motoneige balisé circule;

ATTENDU QUE le Club a étudié toutes les options possibles afin de modifier le parcours à cet endroit et il en arrive à une seule solution: demander à la Municipalité l'autorisation de circuler dans l'emprise Municipal sur une distance d'environ 365 mètres dans le rang de la Fourche Ouest;

ATTENDU QUE le Club précise à la Municipalité qu'il est conscient des travaux temporaires à faire dans l'emprise de la Municipalité afin de rendre le tout sécuritaire pour la circulation des motoneiges et que celui-ci s'engage à défrayer tous les coûts s'y rattachant;

ATTENDU QU' au printemps, le Club est conscient qu'il devra faire des travaux supplémentaires si il désire que le sentier de motoneige balisé soit fonctionnel, règlementaire et sécuritaire pour les prochaines années et qu'il s'engage à payer tous les frais s'y rattachant;

ATTENDU QUE la motoneige génère des retombées économiques importantes annuellement pour notre région, en particulier pour le Parc des chutes d'Armagh, où beaucoup de motoneigistes arrêtent prendre un repas;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

Que ce Conseil autorise le Club Motoneige Bellechasse à faire circuler les motoneiges dans l'emprise de la Municipalité, dans le rang de la Fourche Ouest, sur une distance approximative de 365 mètres.

Que ce Conseil autorise le Club Motoneige Bellechasse à exécuter les travaux temporaires requis afin d'offrir un accès sécuritaire aux motoneigistes pour la saison 2023-2024.

Que ce Conseil autorise le Club Motoneige Bellechasse à faire les travaux supplémentaires requis au printemps 2024 afin de rendre permanent le passage des motoneiges en hiver.

Que l'ensemble de tous les travaux temporaires et permanents soient exécutés de façon sécuritaire, selon la réglementation en vigueur, le tout aux frais du Club et que celui-ci s'engage à demander, s'il y a lieu, toutes les autorisations et/ou permis nécessaires aux autorités concernées. De plus, le Club doit prévoir, à ses frais, une signalisation règlementaire et sécuritaire pendant toute la durée des travaux et que la circulation des usagers de la route ainsi que des services d'urgences devront être maintenus en tout temps et ce, pour toute la durée des travaux temporaires aussi bien que ceux permanents au printemps.

Que tous les travaux soient exécutés de façon à en minimiser la durée.

Que le Club de Motoneige Bellechasse s'engage, par résolution, à réparer s'il y a lieu au printemps, tout bris occasionné à l'emprise de la Municipalité par leur passage.

Adopté unanimement par les conseillers.

2024-02-08

10.3 - Soumissions reçues pour la fourniture d'abat-poussière pour l'année 2024

ATTENDU QU'une demande de soumissions a été faite conjointement avec les Municipalités de : Armagh, Saint-Damien-de-Buckland et Saint-Nérée-de-Bellechasse pour la fourniture d'abat-poussière pour l'année 2024;

ATTENDU QUE deux fournisseurs ont déposé leur soumission;

- Entreprises Bourget 0.4900\$/litres
- Sel Icecat 0.4090\$/litres
- Somavrac n'a pas déposé

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Christian Therrien,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que ce Conseil octroi à Sel Icecat, le plus bas soumissionnaire, la fourniture d'abat-poussière pour une quantité d'environ 23 000 litres au prix de 0,4090\$/litres pour l'année 2024.

Adopté unanimement par les conseillers.

2024-02-09

10.4 - Octroi de contrat pour le scellement de fissures pour l'année 2024

ATTENDU QU'une demande de soumissions a été faite conjointement avec les Municipalités de : Armagh, Saint-Damien-de-Buckland et Saint-Nérée-de-Bellechasse pour la fourniture de scellement de fissures pour l'année 2024;

ATTENDU QUE deux fournisseurs ont déposé leur soumission;

- Pavage S.M. Inc. 2.69\$/ du mètre linéaire
- Scellement J.F. Inc. 1.79\$/ du mètre linéaire

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Caron,

Que ce Conseil octroi au plus bas soumissionnaire conforme, soit Scellements J.F. inc. au coût de 1.79\$/ du mètre linéaire incluant les taxes pour les travaux de scellements de chaussée en 2024.

Adopté unanimement par les conseillers.

11 - PAUSE DE 5 MINUTES

12 - AQUEDUC/ÉGOUT

2024-02-10

12.1 - Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – Négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être substantiellement majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Christian Therrien,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que la Municipalité d'Armagh demande aux gouvernements du Québec et du Canada:

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.
- De doubler les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une indexation annuelle de 3,5% de l'enveloppe pour la durée de l'entente.
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme.
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux et des ouvrages de rétention dans les travaux admissibles.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice- première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, à la député de la circonscription de Bellechasse, Mme Stéphanie Lachance, à la

député de la Chambre des communes du Canada, Mme Dominique Vien, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Adopté unanimement par les conseillers.

13 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2024-02-11

13.1 - Nomination d'un membre du Comité consultatif d'urbanisme d'Armagh (CCU)

ATTENDU QUE le siège numéro 3 du Comité Consultatif d'Urbanisme d'Armagh est vacant depuis la démission de M. Cléonide Desjardins;

ATTENDU QUE M. Claude Lacerte a déposé sa candidature selon l'article 9 du règlement 171-2018;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Christian Therrien,
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que M. Claude Lacerte soit nommé membre du Comité Consultatif d'Urbanisme d'Armagh car celui-ci respecte les conditions selon l'articles 9 du règlement 171-2018.

Adopté unanimement par les conseillers.

14 - LOISIRS ET CULTURE

15 - CORPORATION DES LOISIRS ET DES PARCS D'ARMAGH - PARC DES CHUTES

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

2024-02-12

17 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Caron,

Qu'à 19:57, la séance soit levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je, soussignée, Suzie Bernier, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Suzie Bernier, mairesse

Sylvie Vachon, directrice générale
et greffière-trésorière